



# NOTE EXPLICATIVE

## 2023

Cette note explicative a pour vocation à vous aider à remplir votre fiche action dans le cadre de votre projet, merci de la lire attentivement et de l'utiliser quand vous remplirez votre fiche.

### *Vous y trouverez:*

- Les thématiques, les sujets prioritaires d'action et les objectifs de la Cité Educative de Saint-Louis
- Une aide à la définition des objectifs et indicateurs des actions et projets
- Les critères d'analyse des fiches projet ou action

Pour vous accompagner sur la finalisation de votre fiche action, vous pouvez solliciter les cheffes de projet de la Cité Educative :

Mme Christelle JAOUAD : [christelle.jaouad@saintlouis.re](mailto:christelle.jaouad@saintlouis.re) / 0693 02 10 19

Mme Gladys LEPELIER : [Gladys.Phileas@ac-reunion.fr](mailto:Gladys.Phileas@ac-reunion.fr) / 0692 25 31 72

La Cité Educative de Saint-Louis

---

Faire de Saint-Louis « **un territoire à haute qualité éducative** », telle est l'ambition phare de la Cité Educative de Saint-Louis, afin de créer, en partenariat avec les partenaires locaux (Education nationale, Caisse d'Allocations Familiales, Programme de Réussite Educative, Contrat de Ville, Caisse des écoles, associations) les conditions favorables aux apprentissages et à la réussite des jeunes de **0 à 25 ans** en agissant sur les différents leviers pédagogique, éducatif, matériel et ressources humaines.

La recherche de ces conditions tant au niveau élève, équipe enseignante, et famille constitue un objectif majeur pour permettre aux uns et aux autres de s'engager pleinement avec motivation et confiance, en faveur du développement cognitif et social de l'élève, de son engagement et de son ambition en qualité de citoyen de demain.

A ces fins, la Cité Éducative est un levier essentiel pour favoriser et développer la synergie entre les différents acteurs concernés et assurer ainsi la continuité et la cohérence des actions mises en œuvre à chaque niveau (Collectivité, Education nationale, associations).

Sur la base du diagnostic partagé, il est proposé d'articuler le travail partenarial autour de 3 axes stratégiques :

- I. **Réussir à tout niveau et dans chaque territoire de la Cité Educative**
- II. **Apprendre et agir dans le monde d'aujourd'hui**
- III. **Mobiliser les intelligences**

### **Axe 1 : Réussir à tout niveau et dans chaque territoire de la Cité Educative**

La réussite de tous les jeunes dans chaque quartier de la cité éducative est la priorité affirmée du travail des équipes d'écoles et des partenaires. En effet, les derniers résultats des évaluations internationales, nationales, académiques, de collège et de réseau montrent la difficulté à faire progresser tous les élèves, avec des écarts croissants de réussite que seules les différences sociales des familles ne peuvent entièrement expliquer.

La difficulté scolaire (voire la grande difficulté scolaire) est bien présente dans nos écoles (REP et REP+) et peut intervenir très tôt dans la scolarité conduisant certains élèves à se mettre progressivement à l'écart des apprentissages. Cette difficulté se doit d'être prise en compte dès le plus jeune âge en visant à offrir à chaque élève les meilleures conditions de travail possibles (matérielles, pédagogiques et environnementales) pour développer ses compétences psychosociales et lui permettre d'être **inclus dans tous les apprentissages** sur ses différents temps : à l'école, proche de l'école et dans la famille.

Un élève bien dans sa tête et se sentant en sécurité affective et cognitive pourra rentrer d'autant plus facilement dans les apprentissages proposés. **Agir sur le climat scolaire pour favoriser les apprentissages des élèves** passe non seulement par l'enseignement de contenus mais aussi par une réflexion sur les démarches pédagogiques à mettre en pratique, les projets de coéducation et d'aide à la parentalité à mettre en place en faveur de l'épanouissement de l'enfant, sans oublier son cadre de vie.

Mis en place depuis la rentrée 2015, les parcours éducatifs participent à développer chez les élèves « un esprit sain dans un corps sain ». Ils permettent aux élèves, en particulier pour ceux issus de milieux défavorisés, d'avoir un accès à la culture et aux arts, de construire leurs compétences du citoyen de demain, capable d'analyser les enjeux de ce monde et de s'engager scolairement puis professionnellement. Il s'agit ici de **renforcer la mise en œuvre de ces parcours** en les inscrivant dans un processus curriculaire, une pédagogie de projets et en lien avec les apprentissages fondamentaux, du plus jeune âge en passant par les études post-bac, jusqu'à son insertion professionnelle.

### **Axe 2 : Apprendre et agir dans le monde d'aujourd'hui**

Apprendre et agir en tenant compte de l'évolution du monde d'aujourd'hui dans sa complexité et son hétérogénéité représente un véritable enjeu pour sa compréhension et pour réussir sa vie future. L'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble constitue un objectif pédagogique aussi important que la transmission des savoirs et passe par **favoriser l'engagement individuel et collectif** c'est-à-dire permettre aux élèves de s'engager dans des actions scolaires ou hors temps scolaire, d'agir, de développer leur autonomie et d'exercer progressivement leur statut de citoyen responsable, socialisé, capable d'accéder à d'autres savoirs tout en gardant un esprit critique.

Dans ce cadre-là, acquérir des nouveaux langages et les mobiliser comme outils de pensée, de compréhension et de communication participe à la construction du futur adulte et à lui **donner l'ambition de sa réussite sur et au-delà du territoire. Pour ce faire, le travail partenarial avec les associations et les entreprises du territoire s'avère indispensable.**

### **Axe 3 : Mobiliser les intelligences**

Le territoire de la cité éducative comporte trois réseaux d'éducation prioritaires : REP+ Jean Lafosse (QPV le Gol), REP Leconte de Lisle (QPV Roches Maigres) et REP+ Plateau Goyaves (QPV Centre Ville). Les problématiques pédagogiques et éducatives sont complexes et différentes selon les écoles, notre préoccupation principale étant la réussite de tous les élèves.

**Construire un territoire** implique non seulement de partager des objectifs communs mais également de faire vivre un ensemble de valeurs professionnelles permettant à chacun des acteurs d'évoluer, de se développer et de s'épanouir professionnellement. La pratique professionnelle doit donc s'enrichir des échanges entre pairs, entre acteurs de la communauté éducative, dans une dynamique de questionnement, de réflexion, de proposition et de partage d'expériences qui fera progresser nos jeunes. La cohérence des actions des différents dispositifs présents sur le territoire sera à renforcer dans le cadre du travail partenarial.

## Le projet stratégique de la Cité Educative de Saint-Louis

Toutes nos actions concourent à la mise en œuvre de nos deux principales priorités transversales :

Priorité 1 : Développer la co-éducation et la parentalité

Priorité 2 : Améliorer la réussite et l'ambition scolaire

Ces priorités sont le fil conducteur de notre stratégie, qui se décline autour de 6 thématiques :

- La Culture Artistique et Numérique
- L'Education au Développement Durable
- L'orientation et l'Insertion Professionnelle
- La Parentalité
- La Prévention et la Citoyenneté
- La Réussite Scolaire

## Le territoire Cité Educative de Saint-Louis

Les actions de la Cité Educative sont mises en œuvre dans trois des cinq quartiers prioritaires de la Ville :

- QPV 974 001 : le Gol
- QPV 974 002 : Centre Ville
- QPV 974 004 : Roches Maigres

Les établissements scolaires du territoire

LE GOL	CENTRE VILLE	ROCHES MAIGRES
REP+ Jean Lafosse Collège Jean Lafosse <i>IEN Circonscription Etang-Salé/Avirons</i> Elémentaire Pablo Picasso Elémentaire Sarda Garriga Maternelle Edmond Albius Maternelle Ravine Piments  <i>par extension de la Cité :</i> Primaire Albert Camus	Lycée Professionnel Victor Schoelcher REP+ Jean Lafosse Elémentaire Henri Lapierre Elémentaire Raphaël Barquisseau Maternelle Roland Garros REP+ Plateau Goyaves Collège Plateau Goyaves <i>IEN Circonscription de Saint-Louis</i> Elémentaire Plateau Goyaves Maternelle Plateau Goyaves Elémentaire René Périanayagom Maternelle Noé Fougeroux Elémentaire Jean Macé Maternelle Robert Debré <i>par extension de la Cité :</i> Elémentaire Paul Salomon II Maternelle Paul Salomon I	Lycée Général et Technologique Antoine Roussin Lycée Professionnelle Roches Maigres REP Leconte de Lisle Collège Leconte de Lisle <i>IEN Circonscription de Saint-Louis</i> Elémentaire Paul Eluard Maternelle Desforges Boucher  <i>par extension de la Cité :</i> Primaire Paul Hermann

# Critères d'éligibilité et de sélection des projets

<p><b>Généralités</b></p>	<p>Chaque fiche donnera lieu à un examen lors du comité de technique multi-partenarial qui fixera son appréciation quant à la pertinence des projets proposés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la co-éducation et de la parentalité</li> <li>- Amélioration de la réussite et de l'ambition scolaires</li> <li>- Cohérence du projet avec les enjeux et les orientations de la Cité Educative de Saint-Louis</li> <li>- Démarche participative du public visé</li> <li>- Plus-value du projet</li> <li>- Adéquation et équilibre du budget</li> <li>- Mobilisation multi-partenariale : articulation avec le droit commun, recherche de partenariat</li> <li>- Mutualisation entre porteurs dans une recherche de complémentarité de l'offre</li> </ul>
<p><b>Quartiers concernés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Gol</li> <li>➤ Centre Ville</li> <li>➤ Roches Maigres</li> </ul> <p>Pour vérifier l'éligibilité de votre périmètre d'action : <a href="https://sig.ville.gouv.fr/">https://sig.ville.gouv.fr/</a></p>
<p><b>Public</b></p>	<p>L'action proposée doit avoir <b>comme bénéficiaires les jeunes de 0 à 25 ans des quartiers prioritaires</b> listés ci-dessus</p>
<p><b>Procédure</b></p>	<p>Pour un même projet, plusieurs partenaires peuvent être conjointement sollicités (Etat, commune, Département, Région, CAF, CIVIS, bailleurs sociaux, etc.)</p> <p><u>Composition de votre dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche action 2023</li> </ul> <p>Les dossiers de demandes de financement aux autres partenaires doivent se faire directement auprès de leurs services.</p>
<p><b>Les exclusions des fiches actions</b></p>	<p>1. <u>Les projets exclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aide aux porteurs de projet pour leur fonctionnement annuel ou leurs activités récurrentes.</li> <li>- Les projets à caractère commercial, religieux, politique ou syndical.</li> </ul> <p>2. <u>Les dépenses exclues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses d'investissement.</li> <li>- Les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure du porteur.</li> </ul>
<p><b>Engagement des porteurs d'actions</b></p>	<p>Au lancement de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un calendrier des interventions en précisant les lieux d'intervention les dates et le public concerné,</li> <li>- Informer la Cité Educative de Saint-Louis des temps de valorisation de l'action.</li> <li>- Point d'étape à mi-parcours : Le porteur accepte toute visite des partenaires et des ordonnateurs à toute fin utile.</li> <li>- A la fin de l'action : Renseigner les enquêtes de satisfaction et prévoir un temps de concertation avec les autres porteurs et fournir un bilan des actions.</li> </ul>

	<p>Dynamique partenariale :</p> <p>Participer à des temps de concertation entre les différents acteurs ; La co-construction étant priorisé, les porteurs de projets sont invités à participer aux réunions partenariales organisées sur le territoire de la cité éducative. (ex : journée de valorisation, café de la cité, présentation des activités aux partenaires , conférence, initiation à la pratique, partage d'expérience)</p>
<b>Évaluation, bilan et communication</b>	<p>Conformément aux termes de la décision attributive de financement ou de la convention, l'envoi du compte-rendu de l'action est obligatoire (saisie en ligne sur le site de l'ANCT et envoi à l'adresse <a href="mailto:cite-educative@saintlouis.re">cite-educative@saintlouis.re</a>).</p> <p><b>Le non-respect de cet engagement donne lieu à un ordre de reversement de la subvention.</b></p> <p>Toute action ayant bénéficié d'une subvention fera l'objet d'une évaluation. Vous devrez mentionner dans toutes vos communications la participation de la Cité Educative de Saint-Louis à votre projet.</p> <p>En cas d'évolution du projet en cours d'année (contexte sanitaire, évolution du projet dû au public ciblé ...), le porteur devra présenter le projet mis à jour et obtenir l'accord préalable du l'équipe restreinte du Comité de Pilotage avant sa mise en œuvre.</p>
<b>Dépôt de dossier</b>	<p><b>La date limite de dépôt des dossiers est fixée au mercredi 5 avril <u>2023 à 11H30</u></b></p> <p>par mail à <a href="mailto:cite-educative@saintlouis.re">cite-educative@saintlouis.re</a></p> <p>avec en objet «<a href="#">Fiche action 2023 Cité Educative de Saint-Louis</a> »</p>